

# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 5 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le mardi 5 juin 2018 à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en *session ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 11  
Ont voté Pour : 10 Contre : 0

**Présents** : 8  
Abstention : 0

**Date de Convocation** : 31 mai 2018

**Présents** : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Karine CHANTELOT, Christelle MAYOR, Marie-Lise NOUAILLE.

**Absents excusés** :

Mme Hélène AYACHE ayant donné pouvoir à Mr Pascal LOSSE.  
Mme Corinne LOSSE ayant donné pouvoir à Mr Bernard PICHARDIE.  
Mr Philippe VIGNEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine CHANTELOT

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2018.

### **Délibération Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet au tableau des effectifs**

Suite à l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés

**DECIDE**

- La suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29,30 heures hebdomadaires** et la création d'un poste **d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 29,30 hebdomadaires** ;
- La présente modification du tableau des effectifs prend effet **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018** et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune

### **Délibération Demande de subvention au Conseil départemental au titre de la rénovation de la petite salle communale**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation dans la petite salle communale destinée à accueillir du public pour diverses manifestations.

Le montant des travaux H.T. s'élève à : **11 790,64 € H.T**  
Le montant des travaux T.T.C. s'élève à : **14 148,76 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au Conseil Départemental 25 % x 1,12 : **3 301,38 €**
- Autofinancement et / ou emprunt : **8 489,26 €**

### **Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé - Syndicat mixte Gironde Numérique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement européen sur la protection des données est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires. Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de GAJAC
- Désigner Madame Valérie LAUDOUAR – Adjoint Administratif en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de GAJAC.

### **Aménagement des abords devant la petite salle communale**

Des travaux vont être réalisés aux abords de la petite salle communale : étalement de cailloux, barrière en bois cloisonnée, remblaiement au niveau de l'ancienne haie.

### **Restauration intérieure Eglise Notre Dame de Gajac : accord Permis de construire**

Un permis de construire concernant la restauration intérieure de l'Eglise Notre Dame de Gajac avait été déposé en date du 6 février 2018. Le permis a été accordé le 31 mai 2018 suite à *l'avis favorable* de la Sous-Commission Départementale de la Gironde pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des personnes handicapées de la Gironde et de la DRAC.

Mr MOGENDORF sera contacté afin de se mettre d'accord sur l'évolution du dossier.

### **Devis Radar pédagogique**

Suite au dysfonctionnement du radar pédagogique implanté sur la commune, un électricien sera contacté ou d'autres solutions pourront être envisagées afin de trouver la panne en réalisant tous les tests nécessaires avec l'aide de la Société ELANCITE.

